



# Jeunes individus ou / Équipes de jeunes

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **9 mai 2024 à 23h59 CEST (heure d'été d'Europe centrale)** :

- **Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin** : 9 mai 2024 | 17 :59 (heure locale)
- **Guyane** : 9 mai 2024 | 18h59 (heure locale)
- **Mayotte** : 10 mai 2024 | 00 :59 (heure locale)
- **La Réunion** : 10 mai 2024 | 01 :59 (heure locale)
- **Îles Canaries et Madère** : 9 mai 2024 | 22 :59 (heure locale)
- **Açores** : 9 mai 2024 | 21 :59 (heure locale)

## 1. À PROPOS DE L'APPEL À PROJET

Cet appel à projet est lancé dans le cadre du projet YOUTH 4 OUTERMOST REGIONS (YOUTH4ORs).

Il offre un **soutien financier** sous forme de bourses aux jeunes âgés de 15 à 24 ans, individuellement ou en équipe. Les candidats doivent **résider légalement dans l'une des neuf régions ultrapériphériques de l'Union européenne (UE)** :

- FRANCE : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion et Saint-Martin
- PORTUGAL : Açores et Madère
- ESPAGNE : Îles Canaries

Les actions doivent contribuer à **améliorer la qualité de vie des citoyens** et à favoriser le développement local/régional, adapté à la situation spécifique de chaque région.

Les actions peuvent avoir une **durée de 6 ou 10 mois** et un **budget allant de 5 000 à 10 000 euros**.

## 2. POURQUOI CET APPEL EST-IL NÉCESSAIRE ?

Environ cinq millions de citoyens de l'Union européenne vivent dans les **régions ultrapériphériques** de l'UE situées dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien, dans la mer des Caraïbes et en Amérique du Sud. Bien que ces régions fassent partie intégrante de l'Union européenne, elles sont confrontées à des défis majeurs en raison de leur éloignement, de leur insularité (pour la plupart d'entre elles), de leur petite taille, de leur topographie et de leur vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Afin de soutenir davantage les régions ultrapériphériques, la Commission européenne a adopté en mai 2022 une nouvelle **stratégie** visant à soutenir ces régions et à stimuler une reprise et une croissance durables. La nouvelle stratégie donne la priorité aux personnes et met en lumière les défis auxquels les jeunes sont confrontés dans ces régions.

En raison des niveaux élevés de chômage et de décrochage scolaire – de nombreux jeunes de ces régions ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation –, les perspectives pour les jeunes sont souvent limitées. Dans ce contexte, le développement d'un projet d'autonomisation des jeunes est l'une des actions envisagées dans la stratégie, en particulier YOUTH4ORs. YOUTH4ORs s'inspire de **l'Année européenne de la jeunesse (2022)**, qui a mis l'accent sur l'importance d'écouter, d'impliquer et d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs.

### 3. SUR LES ACTIONS À PROPOSER

YOUTH4ORs vise à donner aux jeunes les moyens de définir et de mettre en œuvre des actions dans leurs communautés locales. Il **n’y a pas de sujets prédéfinis** pour ces actions. **Vous êtes encouragés à proposer des actions qui répondent à des défis importants dans vos communautés locales et régionales respectives.**

Vous pouvez également lier votre action aux priorités de l’UE, par exemple : la transition vers une société plus **verte**, plus durable et plus numérique et/ou le **socle européen des droits sociaux, pour faire de l’Europe** un endroit plus juste, **plus** inclusif et plein **d’opportunités** pour tous.

Pour vous donner quelques idées, vos actions pourraient contribuer à :

- Protection de l’environnement ; la préservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, la transition énergétique verte et l’efficacité énergétique ; les océans et l’économie bleue ; la production alimentaire durable ; le tourisme vert ; Aider les communautés locales et les secteurs économiques à s’adapter à des pratiques plus propres, à l’économie circulaire et à la gestion des déchets.
- Des solutions numériques aux défis locaux ; le développement des compétences numériques ; l’adoption des technologies numériques ; Des solutions numériques à faible coût.
- L’égalité des chances et l’accès au marché du travail ; l’égalité entre l’homme et la femme et l’équilibre entre les genres ; diversité ; des conditions de travail équitables ; et la protection sociale et l’inclusion. **Les actions visant à promouvoir l’égalité et l’inclusion sont particulièrement encouragées.**

Votre action peut prendre la forme de différentes **activités**, telles que : des ateliers, des formations, des événements, des réunions, des campagnes, des échanges de bonnes pratiques ; des solutions créatives ; recherches/études, et toute autre activité que vous jugez pertinente. Votre action peut également inclure des échanges (de préférence en ligne) ou des activités conjointes avec des jeunes d’autres communautés de votre région, ou avec d’autres régions ultrapériphériques de l’UE, des pays voisins et avec l’Union européenne continentale. Toutes les combinaisons sont possibles.

### 4. CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE POSTULER

#### Candidature

La demande doit être présentée par un candidat principal **âgé de 15 à 24 ans à la date de clôture de l’appel** (voir section 5) et **résidant légalement dans l’une des régions ultrapériphériques**. Si le candidat principal est âgé de moins de 18 ans, un adulte ou un tuteur légal responsable doit être identifié.

Chaque candidat principal est autorisé à soumettre une demande. Si plusieurs demandes sont reçues par le même candidat, seule la dernière demande soumise sera prise en considération.

Les candidats sélectionnés signeront un accord de participation. Pour les candidats sélectionnés âgés de moins de 18 ans, l’accord de participation sera signé par l’adulte responsable / tuteur légal identifié lors de la phase de candidature.

#### Membres de l’équipe

Lorsque des actions sont soumises par une équipe, les membres de l’équipe identifiés doivent être **âgés de 15 à 24 ans à la date de clôture de l’appel** (voir section 5) et **résider légalement**

**dans l'une des régions ultrapériphériques.** Pour les membres de l'équipe âgés de moins de 18 ans, un adulte responsable / tuteur légal doit être identifié.

Les individus ne peuvent faire partie que d'une seule équipe ou d'une seule application.

### Durée de l'action

Les actions doivent avoir une durée de **6 mois ou de 10 mois**. La mise en œuvre des actions sélectionnées débutera le 1er septembre 2024.

### Budget d'action

Le **montant minimum** pouvant être demandé pour chaque action est de **5 000 euros**.

Le **montant maximal** pouvant être demandé pour chaque action est de **10 000 euros**.

Chaque demande doit être accompagnée d'un budget basé sur une estimation des coûts selon les catégories suivantes :

- **Frais de personnel** (bénévolat des jeunes de 15 à 24 ans) ;
- **Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance** (par exemple, les billets de train/autobus, l'hébergement lié au voyage, les repas liés au voyage) ;
- **Équipement** (achat et location d'équipement, d'infrastructure ou d'autres actifs) ;
- **Autres biens, travaux ou services** (par exemple, consommables et fournitures, promotion, diffusion, traductions, événements, publications, restauration, etc.).

La subvention couvrira 100 % du budget total demandé, dans la mesure où les coûts sont limités au montant maximal de 10 000 euros.

Le budget indicatif de cet appel à projet s'élève à 325 000 euros. Nous nous réservons le droit d'augmenter ou non le budget de tous les fonds disponibles dans le cadre de ce projet, en fonction du nombre de demandes admissibles reçues et de leur qualité.

### Soumission de la candidature

Les candidatures doivent être soumises **par voie électronique via le site Web de YOUTH4Ors**. Si vous rencontrez des difficultés avec le portail de candidature, vous pouvez soumettre votre candidature à [info@youth4outermostregions.eu](mailto:info@youth4outermostregions.eu).

La **date limite** de dépôt des candidatures est fixée au **9 mai 2024 | 23 :59 CEST** : "Central European Summer Time = Heure d'été d'Europe centrale "

- **Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin** : 9 mai 2024 | 17 :59 (heure locale)
- **Guyane** : 9 mai 2024 | 18h59 (heure locale)
- **Mayotte** : 10 mai 2024 | 00 :59 (heure locale)
- **La Réunion** : 10 mai 2024 | 01 :59 (heure locale)
- **Îles Canaries, Madère** : 9 mai 2024 | 22 :59 (heure locale)
- **Açores** : 9 mai 2024 | 21 :59 (heure locale)

### Formulaire de demande et langues de candidature

Les candidatures doivent être déposées dans l'une des langues suivantes : **français, portugais, espagnol ou anglais**, à l'aide du **formulaire de candidature mis à disposition sur le site web de YOUTH4ORs**. Les demandes doivent être complètes, contenir tous les renseignements requis et joindre tous les documents demandés.

### Documents requis pour la demande

Une copie de la **carte d'identité** ou du **passport** du demandeur, des membres de l'équipe et, le cas échéant, des adultes / tuteurs légaux responsables doit être jointe à la demande.

## 5. CALENDRIER

Le calendrier des différentes étapes de la procédure de sélection est le suivant :

Ouverture des appels	5 février 2024
Séances d'information (en ligne)	Février – Avril 2024
Clôture des appels	9 mai 2024 – 23:59 CEST
Sélection	Mai – Juin 2024
Communication des résultats de la sélection	24 juin 2024 (provisoire)
Signature de l'entente de participation	Juillet – Août 2024
Date de début des actions sélectionnées	1 septembre 2024

## 6. COMMENT SE DÉROULERA LE PROCESSUS DE SÉLECTION ?

Les candidatures admissibles seront évaluées sur la base d'une note de 100 points. Les candidatures dont la note totale est inférieure à 50 points seront considérées comme de qualité insuffisante et rejetées.

### Critères de sélection

<b>PERTINENCE</b>	<b>50 POINTS</b>
1.1 Identification claire du ou des défis abordés par l'action et de la pertinence de relever ces défis	25
1.2 Explication claire de l'objectif de l'action et de la façon dont votre action peut relever le ou les défis	25
<b>40 POINTS</b>	<b>40 POINTS</b>
2.1 Description claire des activités prévues et de leur pertinence pour l'atteinte du ou des objectifs de l'action	20
2.2 Pertinence des groupes cibles identifiés	10
2.3 Échéancier réaliste	10
<b>3. LE BUDGET</b>	<b>10 POINTS</b>
3.1 Adéquation du budget demandé au développement des activités	10
<b>TOTAL</b>	<b>100 POINTS</b>

## Classement et sélection

Les demandes ayant obtenu un score total de 50 points ou plus seront classées de la note la plus élevée à la note la plus basse.

Les actions seront sélectionnées en appliquant un équilibre entre le score obtenu et la représentation géographique, car nous visons à soutenir les actions dans chaque région ultrapériphérique, à condition que les candidatures atteignent le score minimum (50 points).

Le processus de sélection est assuré par un comité de sélection composé d'un groupe d'évaluateurs impartiaux. La liste définitive des actions sélectionnées sera approuvée par la Commission européenne.

Les candidatures rejetées disposeront d'un délai de dix jours à compter de la notification du résultat du processus de sélection pour demander des éclaircissements supplémentaires sur leur candidature.

## 7. COMMENT FONCTIONNE LA SUBVENTION ?

La répartition de la subvention dépend de la mise en œuvre des activités décrites dans le formulaire de demande. Aucun justificatif de dépenses ou de paiements liés à la mise en œuvre des actions ne sera demandé. Les paiements seront effectués en euros sur le compte bancaire indiqué par le demandeur sélectionné, ou l'adulte / tuteur légal responsable, le cas échéant.

L'échéancier de paiement sera le suivant :

- **PREMIER PAIEMENT (30 %)**. Après la signature de l'accord de participation.
- **DEUXIÈME PAIEMENT (30 %)**. Après la remise et à l'approbation d'un rapport d'étape (2-3 pages maximum).
- **TROISIÈME PAIEMENT (30 %)**. Après la remise et à l'approbation d'un rapport d'étape (2-3 pages maximum).
- **PAIEMENT FINAL (10%)**. Après la remise et à l'approbation d'un rapport final sur l'action et ses résultats (5 pages maximum).

## 8. TRAITEMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

La réponse à tout appel à projet implique l'enregistrement et le traitement de données personnelles (telles que le nom, l'adresse e-mail et l'adresse, entre autres). Ces données seront traitées conformément au **règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016** relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les questions et les données personnelles demandées qui sont nécessaires à l'évaluation de la candidature conformément au présent appel à projet seront traitées uniquement à cette fin par l'équipe de YOUTH4ORs.

## 9. CONTACT YOUTH4ORs

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés techniques lors du dépôt de votre candidature, vous pouvez contacter l'équipe de YOUTH4ORs à l'adresse suivante : **info@youth4outermostregions.eu**.

## 10. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Cet appel à projet est lancé dans le cadre du projet « YOUTH 4 OUTERMOST REGIONS (YOUTH4ORs) – Supporting a New Generation of Young Changemakers for Inclusive and

Sustainable Development », cofinancé par l'Union européenne (numéro de projet 2022CE160AT291).

Les points de vue et opinions exprimés n'engagent toutefois que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de la direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne. Ni l'Union européenne ni l'autorité concédante ne peuvent en être tenues responsables.

YOUTH4ORs est géré par **Startup Europe Regions Network (SERN)**, avec le soutien du Réseau Régional de Soutien YOUTH4ORs, composé de l'Association **des Communes et Collectivités D'Outre-Mer (ACCD'OM)**, **d'Influence Outre-Mer (IOM)**, de l'Associação **Juvenil da Ilha Terceira (AJITER)**, du **Teatro Metaphora** (Associação de Amigos das Artes) et de l'Asociación **Mojo de Caña**.

[POSTULEZ ICI](#)